



DIEC/25-1052-1792 du 30/06/2025

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL - SESSION 2025 - EPREUVES ORALES DE CONTROLE

Références : Décret n°2021-1524 du 25-11-2021 - Arrêté du 25-11-2021 - Note de service DGESCO du 31-12-2021

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat

Dossier suivi par : Mme ALIOTTI - Tél : 04 42 91 72 87 christine.aliotti@ac-aix-marseille.fr - Mme JACQUET - Tél : 04 42 91 72 20 claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr

Depuis la session 2022, les modalités des épreuves de contrôle du baccalauréat professionnel ont été modifiées.

En effet, dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, le décret n° 2021-1524 du 25 novembre 2021 et l'arrêté du 25 novembre 2021 précités ont pour objectifs :

- D'affirmer la valeur certificative du diplôme du baccalauréat professionnel pour l'accès au marché du travail et aux études supérieures
- De souligner l'importance de valider un niveau suffisant dans le domaine professionnel pour accéder à l'épreuve de contrôle qui porte, elle, sur des compétences générales et transversales
- De redéfinir les modalités d'accès aux épreuves de contrôle de baccalauréat professionnel en cohérence avec l'écriture des référentiels du diplôme en bloc de compétences
- De rapprocher les dispositifs de rattrapage du baccalauréat professionnel avec celui du baccalauréat général et technologique
- De rendre plus lisibles les modalités d'évaluation et les critères de notation pour les candidats et les enseignants.

Vous trouverez ci-après les informations organisationnelles de la session 2025.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

1. Conditions pour se présenter à l'épreuve orale de contrôle

Le candidat doit avoir obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10/20 ET une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel.

De quelle manière le candidat est convoqué à l'épreuve orale de contrôle ?

- La convocation du candidat à l'épreuve orale de contrôle se trouve sur sa convocation initiale.
Le candidat est tenu de consulter les résultats sur CYCLADES dès le **4 juillet 2025 à 13 heures** pour vérifier s'il réunit ou non les conditions pour se présenter à l'épreuve de contrôle.
- L'épreuve orale de contrôle se déroulera le **8 juillet 2025** dans l'établissement indiqué sur la convocation initiale. C'est ce dernier qui établit l'ordre de passage des candidats.
Les résultats seront publiés sur Cyclades à partir du **9 juillet 2025 à 14h**.

A l'issue des résultats, le candidat devant se présenter à l'oral de contrôle, doit prendre contact avec son établissement de formation ou le centre épreuve de contrôle afin de faire connaître son choix pour la 1ère sous-épreuve.

2. Centres d'épreuves orales de contrôle

Liste des centres

Centre épreuve (nom)	Centre épreuve (ville)
LPO PAUL ARENE	SISTERON
LPO EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE
LP LOUIS BLERiot	MARIGNANE
LP CHATELIER	MARSEILLE 3
LP COLBERT	MARSEILLE 7
LP FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 8
LPO JEAN PERRIN	MARSEILLE 10
LPO ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE
LP ARISTIDE BRIAND	ORANGE
LPO RENE CHAR	AVIGNON

Mise à disposition de la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve

La liste des candidats et les listes d'émargement seront accessibles dans CYCLADES le **4 juillet 2025 à partir de 15h**.

3. Forme de l'épreuve

L'épreuve orale de contrôle prend la forme de deux interrogations orales d'une durée de 15 minutes chacune précédées d'une préparation de 15 minutes.

Il n'est pas établi au préalable de banque de sujets, ni au niveau national ni au niveau académique. Il appartient aux examinateurs de chaque sous-épreuve de l'épreuve de contrôle d'élaborer plusieurs sujets pour permettre au candidat de tirer au sort un sujet dans la discipline choisie.

Aucune photocopie d'ouvrages n'est autorisée.

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre sous-épreuve.

Afin de favoriser les conditions de préparation des candidats, une loge avec surveillance est à prévoir par les établissements, en plus de la salle d'examen.

Pour chaque sous-épreuve choisie, à l'invitation de l'évaluateur, le candidat tire au sort un sujet (sauf en français), le prépare pendant 15 minutes, puis le présente à l'examineur.

L'épreuve, d'une durée de 15 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 5 minutes. L'examineur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de la sous-épreuve présentée.

L'examineur se réfère aux critères d'évaluation définis dans les grilles annexées à la présente note de service.

L'épreuve orale de contrôle comporte 2 sous-épreuves :

- Mathématiques ou physique-chimie ou économie-gestion ou économie-droit ou prévention santé environnement, selon la spécialité concernée
- Français ou histoire-géographie et enseignement moral et civique

4. Notation

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante. Pour ces deux sous-épreuves ayant fait l'objet d'une nouvelle évaluation à l'oral de contrôle, seule la meilleure note obtenue par le candidat est prise en compte par le jury pour le calcul de la moyenne générale.

Sont déclarés admis, après délibération du jury à l'issue de l'épreuve de contrôle, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues.

Grilles d'évaluation

Les grilles d'évaluation sont jointes en annexes de la présente note de service (annexes 1 à 5).

Annexe 1 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1^{re} sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'économie-gestion ou d'économie-droit

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :Sujet proposé:

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
DÉFINIR ET EXPLICITER LE PROBLÈME POSÉ - compréhension des objectifs par rapport aux données contextuelles ; - respect des consignes et des préconisations ; - sélection et traitement des informations pertinentes ; - définition de la situation/problème.				
METTRE EN OEUVRE UNE DÉMARCHÉ DE RÉOLUTION DE PROBLÈME - justification des choix méthodologiques ; - mobilisation des connaissances et des outils nécessaires à la résolution du problème posé ; - rigueur et cohérence du raisonnement.				
ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS - analyse critique des résultats obtenus ; - validation des solutions proposées par rapport aux objectifs ; - traitement des difficultés rencontrées ; - formulation de propositions.				
S'EXPRIMER AVEC EFFICACITÉ - précision, clarté et structure de l'expression orale ; - pertinence dans l'argumentation et la réponse aux questions ; - qualité scientifique, technique et professionnelle du vocabulaire utilisé ; - maîtrise de la relation avec le jury.				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant	Note : /20			

Appréciation portée par l'examineur :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 2 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1^{re} sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de mathématiques ou de physique-chimie

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :Sujet ou exercice proposé :

Compétences	Capacités	Niveau d'acquisition			
		TI	I	S	TS
S'approprier	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.				
Analyser Raisonner	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental.				
Réaliser	Mettre en œuvre une méthode de résolution. Utiliser un modèle, représenter, calculer.				
Valider	Exploiter et interpréter des résultats de façon critique et argumentée. Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure. Mener un raisonnement logique et établir une conclusion.				
Communiquer	Rendre compte d'un résultat à l'oral en utilisant des outils et un langage approprié. Expliquer une démarche.				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant		Note : / 20			

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 3 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (1^{re} sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de prévention – santé – environnement

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet proposé :

Cette épreuve de contrôle s'appuie sur un sujet qui permet d'évaluer les compétences analogues à celles évaluées à l'épreuve écrite. L'oral permet cependant de reformuler en interaction avec le candidat pour valoriser ses acquis.

À partir du sujet proposé, les compétences suivantes seront évaluées : Compétences évaluées	Note d'acquisition			
	TI	I	S	TS
C2 - Mettre en œuvre une méthode d'analyse dans une situation donnée /5 points				
C3 - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec une mesure de prévention /4 points				
C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème /5 points				
C5 - Argumenter un choix /3 points				
C6 - Communiquer à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté /3 points				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant				Note : /20

Commentaires sur la prestation du candidat s'appuyant sur les compétences :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 4 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2^e sous-épreuve) –Grille nationale
d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle de français

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Œuvre ou groupement de texte sur lequel porte l'évaluation :

On évalue	Critères d'évaluation	Attendus	Niveau d'acquisition			
			TI	I	S	TS
Compétences d'expression orale	Le débit, le volume, l'intonation, la fluidité sont adaptés.	Expression orale audible, fluide et claire.				
	Le candidat adopte une posture et une langue pertinentes ; il parvient à formuler sa pensée dans une langue précise et articulée.	Expression et posture adaptées au contexte d'énonciation ; précision du vocabulaire, correction de la syntaxe orale.				
Compétences de communication orale	Le candidat parvient à présenter l'œuvre ou le groupement choisi.	Présentation précise de l'œuvre ou du groupement de textes : auteur(s), titre(s), genre(s), contexte(s), lien(s) avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat dialogue avec l'examineur : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial.	Adéquation des réponses aux questions posées, interactions dans l'entretien, capacités d'autocorrection.				
Compétences de lecture et appropriation littéraire	Le candidat s'appuie sur une connaissance du ou des textes pour en montrer l'intérêt et en dégager les éléments saillants.	Présentation de quelques éléments décisifs de l'œuvre ou du groupement de textes : intrigue, argumentation, personnages, thèmes, propos, visée, en lien avec le thème du programme limitatif.				
	Le candidat montre une compréhension de ce qu'apporte l'œuvre ou le groupement à la réflexion sur le programme limitatif.	L'œuvre ou le groupement sont reliés au thème du programme limitatif et permettent de répondre aux questions qu'il pose.				
	Le candidat parvient à rendre compte d'une implication personnelle, d'une préférence, de ce que la lecture lui a apporté dans sa réflexion.	Le choix de l'œuvre ou du groupement est justifié, le candidat montre qu'il s'est approprié l'œuvre ou les textes lus et peut le(s) mobiliser.				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant			Note : /20			

On valorise :

- la richesse des références, la capacité à proposer une réflexion sur l'ensemble du thème du programme, à partir de l'œuvre ou du groupement de texte choisi ;
- l'approfondissement du propos au fil de la prestation et de l'entretien ;
- la mobilisation du travail mené en classe ;
- l'analyse, au service de la réflexion, d'expériences (personnelles ou non) liées au thème du programme limitatif.

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :

Annexe 5 - Épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel (2^e sous-épreuve) - Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve de contrôle d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)

Nom du candidat :

Spécialité du baccalauréat professionnel :

Sujet tiré au sort : histoire ou géographie (barrer la mention inutile).

Question posée en EMC lors de l'entretien avec le candidat :

.....

.....

.....

Compétences (à partir du tableau des compétences définies dans les programmes d'enseignement*)	Niveau d'acquisition			
	TI	I	S	TS
Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux.				
S'approprier les démarches historiques et géographiques.				
S'exprimer de manière claire et présenter son propos de façon organisée.				
Mobiliser les principes et valeurs de la République et argumenter de manière cohérente et étayée.				
	Note : /20			

TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant

* Le professeur se reportera aux programmes pour disposer des détails des items de compétences, de même pour les repères et notions qui sont définis dans chaque thème des programmes d'histoire-géographie et enseignement moral et civique.

Appréciation portée par l'examineur sur la prestation du candidat :

Nom et signature de l'examineur :